

RCS : TROYES Code greffe : 1001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00638 Numéro SIREN : 843 267 915 Nom ou dénomination : LORENZI A.A

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2021 sous le numéro de dépôt 5612

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		LORENZI A. A		Néant ☐ *				
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 13/11/2020				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210				
	Production vendue	{	Biens		215		214			
			Services *		217		218			
			dont export et livraisons intracommunautaires				324 022			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *					224				
Subventions d'exploitations reçues					226					
Autres produits					230	4 912				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	328 934			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234				
	Variation de stocks (marchandises) *					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	35 920			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	396	244	33 709			
	Rémunérations du personnel *					250	236 126			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	92 356			
	Dotations aux amortissements *					254	23 781			
	Dotations aux provisions					256				
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	70		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)						264	421 962			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(93 028)			
Produits financiers (III)		280	150 528	Charges financières (V)		294	5 027			
Produits exceptionnels (IV)						290				
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300				
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306				
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	52 474			
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	52 474	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324						
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	23 620				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989						
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991								
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993						
	Créance due au report en arrière du déficit			346			350			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			150 000			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647						
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641						
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	354	73 906
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360		73 906
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

LORENZI A.A
SAS AU CAPITAL DE 1 401 000 €
SIEGE SOCIAL: 10150 CRENEY PRES TROYES
5, RUE DE L'ABBE PIERLOT
RCS TROYES 843 267 915

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

Approbation des comptes clos au 31/12/2020

I. Proposition d'affectation du résultat

Bénéfice net : 52 474,24 €

Réserve légale : 2 624 €

Dividendes : 49 035 €

Autres réserves : 815,24 €

II. Décision à propos de l'affectation du résultat

L'assemblée générale des associés décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice écoulé, soit la somme de 52 474,24 €, de la manière suivante :

- Dotation à la réserve légale d'une somme de 2 624 € correspondant au vingtième du bénéfice.

Par suite de cette affectation ladite réserve se trouve portée à la somme de 5 605 €.

- Distribution à titre de dividendes d'une somme de 49 035 €, soit 0,35 € par action.

La mise en paiement aura lieu à compter de ce jour, et avant le 30 septembre 2021.

Il est précisé que le montant éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 49 035 €.

- Virement du solde du bénéfice, soit la somme de 815,24 €, au compte « Autres réserves ».

Par suite de cette affectation le compte « Autres réserves » se trouve portée à la somme de 7 017,39 €.

